

N° 16/10.07

PREAVIS N°16/6.07

- 1. DEMANDE DE CREDITS DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE VIE ENFANTINE**
 - 2. DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LES ARCHIVES COMMUNALES**
-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La commission chargée d'étudier l'objet mentionné ci-dessus était composée de Mmes Esther BURNAND, Katharina DELLWO BAUER, excusée pour la première séance, Marie-France LENDVAI, remplacée par Dominique-Anne KIRCHHOFER dès la seconde séance, Françoise PONTONIO, Aline ROKITA DUPONT et MM. Christian SCHWAB, Eddy STREIT, Jean-Bernard THULER et André BUCHER, rapporteur soussigné.

Elle s'est réunie à 3 reprises, dans la salle de conférence du bâtiment de Couvaloup 10.

Lors de la première séance le 11 juillet 2007, en présence de

M. Eric VORUZ, syndic,

Mmes Nuria GORRITE, municipale, Edith CORBAZ, cheffe de service, Emmanuelle COMBE, directrice CVE

MM. Yves PACCAUD, municipal, Daniel VOUILLAMOZ, chef de service, Marc-André GREMION, chef de service,

la commission a été particulièrement informée par les personnes précitées sur le développement du CVE, le besoin et la nécessité d'augmenter les effectifs d'accueil et la démarche effectuée auprès du bureau d'architecture pour une étude préliminaire de faisabilité.

Lors la seconde rencontre du 10 septembre 2007, en présence de

M. Martin WAGNER, architecte du Bureau De Benoît et Wagner Architectes SA à Lausanne,

Mmes Nuria GORRITE, municipale, Edith CORBAZ, cheffe de service, Carole HARRIET, responsable pédagogique

MM. Daniel VOUILLAMOZ, chef de service, Marc-André GREMION, chef de service,

Mme Gorrite et M. Wagner nous ont expliqué toutes les démarches et les analyses menées, qui ont permis de se décider pour deux sites différents, soit la "Gracieuse" et "Sylvana". M. Wagner a exposé ses recherches pour l'architecture la plus adéquate.

Nous remercions toutes ces personnes des renseignements qu'elles nous ont donnés, ainsi que de leurs réponses à nos questions.

Le préavis de la Municipalité nous renseigne en détail sur l'objet et ses raisons, et nous ne les réitérerons pas dans ce rapport.

2 DEVELOPPEMENT

Le 18 septembre, la commission a délibéré et retenu les points suivants :

- Le développement du CVE et la nécessité d'augmenter le nombre de place d'accueil sont évidents.
- Le choix porté sur une qualité environnementale, des unités vivables limitées à environ 50 places et l'évitement d'une surcharge de trafic sur le site de la Gracieuse nous ont paru correct. La solution décrite par l'étude préliminaire et proposée dans le préavis a convaincu la commission. Il faut cependant retenir qu'il sera dans l'avenir éventuellement nécessaire de réaliser une structure d'accueil pour la petite enfance côté Morges-Ouest.
- L'intégration des archives communales dans le sous-sol du nouveau bâtiment de Sylvana est opportune, toutefois une augmentation de surfaces constructibles en hauteur pourrait être envisagée afin d'utiliser au mieux les possibilités du site.

Néanmoins, la commission regrette le flou des montants à engager (+/-25% pour la construction), ainsi que sa répercussion sur le plan des investissements communaux. Elle souhaite une étude plus élaborée des constructions par la mise au concours des objets "Bergerie" et "Sylvana", l'attribution du mandat d'avant-projet avec une définition réelle du coût de construction (+/-5%), ainsi qu'une réactualisation du budget des dépenses d'investissement.

3 CONCLUSION

La commission ayant reconnu l'utilité de réaliser les travaux faisant l'objet du préavis municipal, mais devant l'incertitude de leur coût final décide, par 6 voix contre 2 et 1 abstention, de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de retourner ce préavis à la Municipalité afin qu'elle en présente un nouveau portant sur la mise au concours et l'élaboration d'un avant-projet avec un coût précis de réalisation.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

A. Bucher

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 octobre 2007.